

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 83 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 06 Décembre ,

En exercice : 27

De Présents : 24

De votants : 27  
habituel de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu  
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,  
agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-  
Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-M. FERRARI Fabien-Mme  
GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-  
Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme  
SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI  
Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme  
LECUREUX Aurore-Mme AURIOL Anne-M FRELIER Laurent- M.  
SEIGNOBOS Jean-Luc- Mme DUPONT Karine

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand  
Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. Célestin  
CAMARA.  
Mme PRUNET Sophie donne procuration à Mme YZQUIERDO  
Laurence

. Etaient absents excusés- Néant

**Délibération portant prise en charge budgétairement du débet du  
régisseur de recettes cantine 2002.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des  
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,  
Mme NICODEMO Mélissia ayant obtenu la majorité des suffrages a été  
désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose des chèques transmis en Trésorerie par le régisseur cantine en 2002 n'ont  
jamais pu être encaissés par la Trésorerie en raison de leur disparition, chèques perdus, et introuvables  
depuis 2002.

Le montant s'élève à 2287.35 € et qu'il convient que le conseil municipal constate cette somme et  
délibère sur une prise en charge budgétaire du débet du régisseur cantine de l'époque en 2002.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations, décide à l'unanimité :

*De prendre en charge budgétairement au compte 6718 la somme de 2287.35€ sur le budget primitif 2021.*

Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**

